

OFFRE D'EMPLOI

Service du génie et de l'environnement

Responsable – Gestion des impacts Poste régulier à temps complet (37,5 h / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité de la directrice du Service du génie et de l'environnement, la personne titulaire du poste agit à titre de représentante de la Ville pour les divers chantiers présents sur le territoire afin de s'assurer que les entrepreneurs et autres intervenants et intervenantes respectent la réglementation en vigueur et les clauses des devis pour réduire les impacts des travaux sur la population et les partenaires, notamment en lien avec la circulation, la signalisation et la sécurité routière. Elle révisé les plans de signalisation et d'entraves en tenant compte de l'ensemble des projets de construction sur le territoire et émet des commentaires ou propose des alternatives pour les améliorer et répondre aux attentes de la Ville. Elle effectue une tournée quotidienne des périmètres des divers chantiers afin de s'assurer de la propreté des rues, d'identifier tout empiètement de l'emprise publique non-autorisé et de vérifier que la signalisation de chantier et chemins de détour en place est conforme aux plans soumis.

La personne titulaire du poste conseille sur les mesures de mitigation pouvant être mises en place lors de la mise en œuvre des travaux afin d'identifier les enjeux inhérents à chaque projet et les éléments susceptibles d'avoir des impacts sur les citoyens et citoyennes, les commerçants et commerçantes, les partenaires de la Ville et les autres services de l'organisation.

Elle gère le cycle complet des plaintes reçues de la part des citoyens et citoyennes en lien avec les travaux de construction effectués par la Ville et assure un suivi professionnel directement avec les plaignants et plaignantes.

Exigences

1. Formation

- Diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine connexe à l'emploi.

2. Expérience

- Expérience minimale de cinq (5) années dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

- Connaissance des logiciels et des outils informatiques inhérents à la fonction ;
- Connaissance du milieu municipal (atout).

4. Autres

- Permis de conduire valide / classe 5 ;
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit ;
- Carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP).

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Prise de décision / jugement ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Sens de l'environnement ;
- Autonomie ;
- Être organisé ;
- Orientation vers la clientèle.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles

- 1.1. Agir à titre de représentant ou représentante de la Ville pour les divers chantiers afin de s'assurer que les entrepreneurs et autres intervenants et intervenantes respectent les clauses des devis pour réduire les impacts des projets sur la population et les partenaires ;
- 1.2. Conseiller l'équipe de la division - Génie sur les mesures de mitigation pouvant être mises en place lors de l'élaboration des plans et devis afin d'identifier les enjeux inhérents à chaque projet et les éléments susceptibles d'avoir des impacts sur les citoyens et citoyennes, les commerçants et commerçantes, les partenaires de la Ville et les autres services de l'organisation ainsi que dans la mise en œuvre d'autres travaux ;
- 1.3. Identifier les problèmes reliés à l'exécution des travaux ayant un impact notamment sur la circulation, la signalisation et la sécurité et soumettre des recommandations et des plans d'action ;
- 1.4. Adapter le plan de gestion des impacts aux exigences de la situation ;
- 1.5. Analyser les plans de signalisation reçus des entrepreneurs pour les travaux de construction et émettre des recommandations;
- 1.6. Réviser les plans de détours, les échéanciers, les méthodes de travail et participer à la rédaction des clauses protégeant la Ville du non-respect des obligations des entrepreneurs (ex. : nettoyage des rues, signalisation non conforme, chantier non sécurisé, etc.) ;
- 1.7. Effectuer la tournée des chantiers et intervenir auprès des surveillants et surveillantes des firmes externes ou directement auprès des entrepreneurs mandatés par la Ville afin qu'ils ou elles apportent les corrections nécessaires pour respecter les clauses contractuelles et, le cas échéant, corriger les infractions ;
- 1.8. Participer à toutes les réunions de démarrage ainsi que les réunions de suivi des chantiers de construction de la division - Génie ;
- 1.9. S'assurer d'informer les autres services (notamment le Service des communications et le Service des travaux publics), la direction générale et le conseil municipal des impacts à anticiper sur la population ;
- 1.10. Informer les partenaires externes des entraves à venir ;
- 1.11. Informer les agents et agentes de bureau des entraves et impacts des chantiers en cours afin de les outiller pour mieux répondre aux questionnements des citoyens et citoyennes ;
- 1.12. Tenir à jour le registre des chantiers actifs ;
- 1.13. Rédiger les avis de travaux destinés aux citoyens et citoyennes ;
- 1.14. Établir et entretenir des liens professionnels avec les citoyens et citoyennes, les commerçants et commerçantes et les partenaires ;
- 1.15. Gérer le cycle complet de l'ensemble des plaintes reçues de la part des citoyens et citoyennes touchant le Service du génie et de l'environnement et sur la ligne Info-Travaux ;
- 1.16. Rédiger des rapports de non-conformité et informer les techniciens et techniciennes responsables des différents projets des sommes à retenir à l'entrepreneur selon les contrats ;
- 1.17. Amasser les pièces justificatives et compiler les pénalités applicables aux mandataires afin d'effectuer le transfert du dossier complet au contrôleur ou à la contrôlease de projet ;
- 1.18. Participer à l'élaboration et au contrôle des plans d'action de propreté et offrir un soutien aux divers services de l'organisation ;
- 1.19. Appuyer le Service de l'aménagement du territoire dans le cadre du respect de la réglementation municipale notamment en matière de déneigement des aires privées et dans l'application du règlement sur l'occupation du domaine public;
- 1.20. Participer à l'estimation des coûts des projets de la division - Génie ;

- 1.21. Participer aux enquêtes à la suite des réclamations pour dommages à la propriété lors des travaux de construction, recueillir les preuves, rédiger les rapports de constatations et témoigner à la cour lorsque requis.

2. Autres

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. L'horaire peut varier en fonction des chantiers en cours.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 70 975 \$ à 88 718 \$ de l'année. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Date d'entrée en fonction

Février 2025

Période d'affichage

13 au 24 janvier 2025

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/administration-municipale/emplois avant 16 h 30 le 24 janvier 2025.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.

Par ailleurs, nous nous réservons le droit de rencontrer les candidats et candidates pendant la période d'affichage et de mettre fin au processus si nous trouvons le candidat ou la candidate qui répond à nos attentes.